

Délibération n° 007

Objet : Adhésion à l'Agence d'Urbanisme

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

1. *Décide d'adhérer à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise.*
2. *Désigne **Monsieur Daniel HOEFFEL** pour le représenter à l'Assemblée Générale de cette association.*
3. *Autorise le Président à conclure un Contrat d'Objectifs avec l'ADEUS, définissant les conditions du partenariat entre le Syndicat et cet organisme.*

*Adopté par le Comité Syndical
en date du 1^{er} juin 1999*